

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 82

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 42 BIS B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise la suppression de la date butoir du 31 décembre 2022 pour la forfaitisation du financement de la radiothérapie.